

## remariage d'un marocain en situation irrégulière

Par **lylie31**, le **22/11/2008** à **21:35**

bonjour,

mon compagnon et moi souhaiterions nous marier pour pouvoir vivre enfin tranquille, sans stress de contrôle. Il est entré en France avec un visa de regroupement familial car il s'est marié avec une Française d'origine marocaine au Maroc. Elle a demandé le divorce 3 semaines après. Depuis il est divorcé le jugement est passé, mais il nous faut le jugement définitif et sans appel. Apparemment notre avocate nous a dit que c'était parti à Nantes au ministère des étrangers.

Je voudrais savoir si on peut se marier sans trop de problèmes vu qu'il s'est déjà marié. Ils vont sûrement croire à un mariage blanc... et le jugement définitif et sans appel est-il long à arriver??? et où faut-il se le procurer? SVP plait aider moi, mon compagnon commence à perdre patience ça fait plus d'un an qu'il fait rien car il ne peut pas travailler, et même moi je commence à avoir des problèmes financiers. Ça devient invivable. Je vous remercie.  
Melle emilie D.

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **10:34**

bonjour, tant que vous n'avez pas le jugement définitif du divorce vous ne pouvez vous marier "bigamie", cordialement

Par **lylie31**, le **23/11/2008** à **12:56**

Oui ça je le sais déjà. Je voulais savoir combien ça prenait de temps d'avoir ce papier et est-ce que le fait qu'il se soit déjà marié ne va pas poser un problème. AH! et j'ai peut-être oublié un détail, il a du recevoir le kit chez son ex, puisqu'il n'a pas donné d'autre adresse à la préfecture et on se doute qu'il est chez elle mais elle nous le donnera jamais vu qu'elle est assez méchante... enfin je sais que s'il a déjà reçu un kit on peut avoir des problèmes après avoir demandé à se marier.